

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le SAMEDI 16 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en huitième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 57).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / CLAIN Claudette / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / ESPÉRET Jean-Pierre / HOARAU Brigitte / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / HUMBLOT Nicole / JAVEL François / DUCHEMANN Yvette / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARBINOT Sonia / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BELDA David / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / ALI Laïnati / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique / LAGOURGUE Michel / HOARAU Serge / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

MOREL Jean-Jacques

par LAGOURGUE Michel

À son départ au Rapport n° 17/8-002 à 09 h 37

BELDA David

par MÉLADE Thierry

À son départ au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47

VOLIA-GARNIER Laetitia

par DELORME Éric

À son départ au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06

ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

À son départ au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

BÉLIM Audrey

par BARDINOT Sonia

À son départ au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27

BOMMALAIS Geneviève

par CHOPINET Gérard

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du CGCT, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 17/8-011
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 17/8-014
(2)	ARMAND Alain	(délégué/ Département)		et Rapport n° 17/8-015

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques CCAS
(4)	BOMMALAIS Geneviève			
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	JAVEL François	(délégué/ Ville)	au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 17/8-031
	PESTEL René Louis	(délégué/ CINOR)		Thématiques Culturel
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/Bois-de-Nêfles	Éducation populaire
(1)	ADAME Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre de la CRIJ	Handicap et Intégration
(5)	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre de la MLN	Rapport n° 17/8-031
(6)	KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)		Thématique Insertion
(5)	BÉLIM Audrey			
	VOLIA-GARNIER Laetitia			
	HOAREAU Jean-François			
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
	ANNETTE Gilbert	(président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 17/8-031
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)		Thématiques Logement social
(4)	BOMMALAIS Geneviève			Petite Enfance
	FONTAINE Gabrielle			
	HOAREAU Jean-François			
	LESCAT Michel			
	MAMODE Nourjhan			
(2)	VITRY Faouzia			
	HUBERT Richenel			
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de Prends un Asseoir	Rapport n° 17/8-031
	ANNETTE Gilbert	(président)		Thématiques Politique de la Ville
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Prévention
	CHOPINET Gérard			Projet éducatif global
	CLAIN Claudette			Restauration scolaire
(1)	ADAME Brigitte			Scolaire
	HO-SHING Cynthia			Séniors
(3)	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD	Sports
(4)	BOMMAMAIS Geneviève	(vice-présidente)	au titre de l'ADÉSC	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
	COUDERC Alain	(délégué « sport »)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
(7)	ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 17/8-032
	KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 17/8-033
	MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	au titre de la parcelle KA 69 partie	Rapport n° 17/8-034
	ADAME Brigitte	(élue déléguée)	au titre du PRU des Camélias	Rapport n° 17/8-037
	JAVEL François	(délégués/ Ville)	au titre de la NORDEV	Rapport n° 17/8-039
	EUPHRASIE Didier			
	FIDJI Jean-Claude			
(2)	LOYHER Jeanne	(délégués/ CINOR)		
	ASSABY Maximilien			
(2)	VARONDIN Frédéric			
	DOKI-THONON	(actionnaire)		

SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
CCAS Centre communal d'Action sociale
CINOR Communauté intercommunale du NOrd de la Réunion
CDÉ Caisse des Écoles
ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine
OMS Office municipal des Sports
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
OTI Office de Tourisme intercommunal
CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse
BCD Basket Club dionysien
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
PRU Programme de Rénovation urbaine

(1) partie au Rapport n° 17/8-008 à 10 h 06
(3) sortie au cours de la présentation du Rapport n° 17/8-031
(5) partie au Rapport n° 17/8-005 à 09 h 47
(7) sortie du Rapport n° 17/8-017 à 10 h 26 au Rapport n° 17/8-021 à 10 h 39

(2) absent(e) à la séance
(4) partie au Rapport n° 17/8-028 à 11 h 27
(6) partie au Rapport n° 17/8-027 à 11 h 00

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
FIDJI Jean-Claude	sortie de 09 h 34 à 09 h 39	du Rapport n° 17/8-001 au Rapport n° 17/8-004
BELDA David	départ à 09 h 37	au Rapport n° 17/8-002 <i>procuration à MÉLADE Thierry</i>
VOLIA-GARNIER Laetitia	départ à 09 h 47	au Rapport n° 17/8-005 <i>procuration à DELORME Éric</i>
HO-SHING Cynthia	sortie de 09 h 55 à 09 h 59	du Rapport n° 17/8-006 au Rapport n° 17/8-009
ARLONDON Corine	départ à 10 h 05	au Rapport n° 17/8-008
ADAME Brigitte	départ à 10 h 06	au Rapport n° 17/8-008 <i>procuration à LOWINSKY Jacques</i>
NAILLET Philippe	sortie de 10 h 12 à 11 h 20	du Rapport n° 17/8-000 au Rapport n° 17/8-027
BAREIGTS Éricka	sortie de 10 h 18 à 10 h 20	du Rapport n° 17/8-010 au Rapport n° 17/8-012
HUBERT Richenel	sortie de 10 h 10 à 10 h 26	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-017
TÉCHER Régis	sortie de 10 h 19 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-011 au Rapport n° 17/8-020
MAMODE Nourjhan	sortie de 10 h 21 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-014 au Rapport n° 17/8-020
HO-SHING Cynthia	sortie de 10 h 23 à 10 h 25	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-017
FOURNEL Dominique	sortie de 10 h 23 à 10 h 27	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-018
DOKI-THONON Lisianne	sortie de 10 h 23 à 10 h 33	du Rapport n° 17/8-016 au Rapport n° 17/8-020
ORPHÉ Monique	sortie de 10 h 26 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-017 au Rapport n° 17/8-021
ANNETTE Gilbert	sortie de 10 h 31 à 10 h 39	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-021
CHOPINET Gérard	sortie de 10 h 32 à 10 h 41	du Rapport n° 17/8-018 au Rapport n° 17/8-023
SILOTIA William	sortie de 10 h 33 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-020 au Rapport n° 17/8-027
CLAIN Claudette	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
MÉLADE Thierry	sortie de 10 h 35 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-021 au Rapport n° 17/8-027
HOARAU Serge	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	sortie de 10 h 47 à 10 h 53	du Rapport n° 17/8-025 au Rapport n° 17/8-027
BÉLIM Audrey	départ à 11 h 00	au Rapport n° 17/8-027 <i>procuration à BARDINOT Sonia</i>
ALI Lăinati	départ à 11 h 17	au Rapport n° 17/8-027
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	sortie de 11 h 27 à 11 h 33	du Rapport n° 17/8-028 au Rapport n° 17/8-031
BOMMALAIS Geneviève	départ à 11 h 27	au Rapport n° 17/8-028 <i>procuration à CHOPINET Gérard</i>
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 11 h 33 à 11 h 43	du Rapport n° 17/8-031 au Rapport n° 17/8-038
LOWINSKY Jacques	sortie de 11 h 38 à 11 h 56	du Rapport n° 17/8-038 et avant clôture de séance

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

OBJET Rapport 2016 sur la Politique de la Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la Politique de la Ville par la mise en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015-2020.

En application de cette loi, le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, impose aux collectivités signataires d'un Contrat de Ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

C'est pourquoi est présenté pour 2016, le premier rapport annuel de la Politique de la Ville.

Le présent rapport rappelle que le Contrat de Ville 2015-2020 a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires (11 sur Saint Denis). Il vise également et en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales.

Le contrat de ville repose sur 4 piliers. Il a été signé en juin 2015 et est porté par la collectivité en associant les 17 cosignataires. Le contrat de ville mobilise les financements de droit commun de l'Etat et des autres signataires afin que chacun, dans ses compétences, cible ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

Ce présent rapport a été présenté aux membres des cinq Conseils citoyens.

Le rapport annuel 2016 expose :

- l'analyse transversale ;
- l'analyse par pilier (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi, citoyenneté) ;
- les perspectives 2017.

OBJET **Rapport 2016 sur la Politique de la Ville**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2015 autorisant la signature du Contrat de Ville 2015-2020 ;

Vu le RAPPORT N°17/8-005 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur NAILLET Philippe au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Solidarités », « Projet Educatif Global » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le rapport annuel 2016 du Contrat de Ville 2015-2020.

ARTICLE 2

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.



RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

Ville de Saint Denis

Année 2016

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

1. Analyse transversale

1.1 Inscription du contrat de ville dans le projet de territoire

La Ville de Saint Denis est inscrite dans la Politique de la Ville depuis longue date et des territoires prioritaires ont connu plusieurs générations de contractualisation. Au fil du temps, des quartiers ont été concernés, et en sont sortis, en fonction des différents indicateurs utilisés.

En partant du principe que nombreux indicateurs socio-économiques restent en deçà de la moyenne française sur l'ensemble des territoires de Saint Denis et dans un souci d'homogénéité des pratiques professionnelles, la Ville de Saint a déployé des moyens humains, matériels et financiers sur l'ensemble des quartiers en déployant des moyens spécifiques sur les 11 QPV définis dans le Contrat de Ville 2015-2020.

Un projet de « territorialisation » a donc été initié par la ville de Saint-Denis en 2015 et prendra toute sa dimension en 2016. Il mobilisera des ressources humaines, matérielles et financières sur chacun des territoires de projet soit : 9 territoires basés sur le périmètre des anciens cantons. Des périmètres en QPV ou en veille sont présents dans les 9 territoires.

La territorialisation a pour objectif la mise en œuvre de feuilles de routes sur chacun des territoires construites sur la base du projet municipal, par un ensemble d'acteurs de la Ville et en concertation avec les signataires du Contrat de Ville (méthode calquée sur celle utilisée pour la co-construction du Contrat de Ville). Ces feuilles de routes ont été finalisées en 2015 pour être mise en œuvre à compter de 2016.

La coordination territoriale va permettre d'exécuter cette feuille de route avec une meilleure prévision des actions, résultat d'une concertation permanente avec tous les partenaires associés, une meilleure articulation des moyens suivant les priorités retenues par chaque territoire et la capacité de faire aussi bien voire mieux avec des moyens limités.

L'ensemble de cette démarche s'inscrit dans une logique d'affectations budgétaires ciblées et la volonté de rendre lisible et visible les interventions municipales et celle du Contrat de Ville. Source d'organisation et de rigueur, elle vise à apporter aux territoires des réponses efficaces en matière de cadre de vie, de cohésion sociale, d'économie et d'insertion, et de citoyenneté.

La transformation des feuilles de route en projet de territoire devrait être réalisée durant l'année 2017.

A noter également qu'un projet de territoire à l'échelle de la CINOR est en cours d'élaboration et intègrera le volet relatif à la cohésion sociale et urbaine de la Ville de Saint Denis

1.2 Approche intégrée

L'accord cadre du Contrat de Ville a défini les enjeux thématiques de manière globale sur l'ensemble des QPV de Saint Denis.

En 2015, et grâce à l'organisation d'ateliers de territoire qui ont permis la réalisation de diagnostics partagés, chaque QPV a pu extraire ses priorités en fonction de ses problématiques et de ses ressources. Ce diagnostic est revu régulièrement par les acteurs locaux (de manière informelle) afin de s'assurer de la concordance avec les plans d'actions mis en œuvre.

De ce fait, le recensement et l'analyse des actions relevant du droit commun sont réalisés. Les besoins ou problématiques qui sont partiellement couverts ou non couverts par le droit commun, sont prioritairement traités par l'intermédiaire des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Le territoire en géographie prioritaire de Saint Denis inclut deux secteurs en PRU. Le quartier des Camélias inscrit en PRU 1 est en phase opérationnelle. L'équipe pluridisciplinaire et les actions spécifiques du quartier tendent à intégrer les différentes directions de la Ville.

La périmètre Nord Est Littoral (PRUNEL) comprenant 3 quartiers classés en contrat de ville est concerné par un projet de NPNRU dont le protocole de préfiguration a été signé en 2016 et qui s'intègre à part entière dans le Contrat de Ville. Des actions de préfiguration sont d'ores et déjà mises en œuvre dans le plan d'action 2016.

L'approche des habitants est anticipée par le financement d'une action pluriannuelle qui vise à préparer les habitants à la mutation de leur quartier. La question de transmission de la mémoire du quartier aux jeunes et aux générations futures se pose particulièrement et une action est à l'étude afin de travailler sur les identités, les traces patrimoniales, architecturales et familiales du quartier. La durée du protocole étant indéterminée et dépendante des études, et dans l'attente de la constitution d'une équipe dédiée, les moyens humains du Contrat de Ville sur les 3 secteurs sont mis à la disposition du projet.

1.3 Gouvernance

Un co pilotage est assuré par la Collectivité, représentée par le Maire et son élu délégué à la Politique de la Ville, et les services de l'Etat représentés par le Sous Préfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse.

Une spécificité outre-mer a permis à la commune de conserver le pilotage du Contrat de Ville 2015/2020.

Le Délégué du Préfet est le référent de l'Etat pour la Collectivité, il participe et anime, conjointement avec la Direction Politique de la Ville, les COTECH et ateliers thématiques.

L'accord cadre du Contrat de Ville stipulait une probable application locale des conventions d'objectifs interministérielles pour les quartiers de la Politique de la Ville ;

En 2016, la collectivité n'a pas été destinataire de ces documents et n'a pu donc

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

intégrer les différentes informations concernant la déclinaison opérationnelle de ces conventions sur le territoire de Saint Denis.

La Direction Politique de la Ville dépend de la Direction Générale adjointe Développement des territoires (Voir Organigramme ci-après)

Deux élus thématiques sont référents de cette direction :

- Monsieur Jacques LOWINSKY : 1er adjoint en charge de l'organisation territoriale
- Monsieur Philippe NAILLET : élu délégué à la Politique de la Ville

La gouvernance mise en place par la collectivité, et le projet de territoire axé sur un principe de territorialisation, facilitent les relations transversales et recentrent le droit commun de la Ville sur les priorités fixées par le Contrat de Ville.

Ce mode de gouvernance ne facilite pas l'articulation avec l'EPCI qui s'est-elle même inscrit dans un projet de territoire. Au delà d'une participation exemplaire au COPIL et COTECH, une stratégie commune reste à mettre en place entre la Ville et l'intercommunalité.

1.4 Modalités de participation des habitants

La ville de Saint-Denis compte onze sites urbains inscrits en quartiers prioritaires de la politique de la ville et trois d'entre eux feront l'objet d'un PRU 2 (PRUNEL).

Elle a donc mis en place 5 Conseil Citoyens :

- Chaudron
- Sainte Clotilde
- Butor/Vauban/Bas de la Rue Maréchal Leclerc (PRUNEL)
- Bas de la Rivière/Source/Bellepierre/Camélias
- Moufia/Domenjod/Primat

En juin 2016, la Ville a validé en conseil municipal les points suivants :

1. Les principes et les objectifs
2. Nombre de conseillers par conseil

Il est proposé de fixer le nombre de conseillers titulaires à 40 et de prévoir 20 suppléants pour chaque Conseil Citoyen.

L'organisation des collèges se définit comme suit :

70% habitants		30% acteurs locaux	
28		12	
50% tirage au sort liste à définir (électorale, bailleurs, Caf, EDF)	50% volontaires (avec au maximum 7 conseillers de secteur)	Tirage au sort sur une liste établie pour chaque territoire (artisan, commerçants, président d'association, institutionnels, retraités)	
14	7	7	12
40			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

3. Les conditions de respect de parité

La composition du Conseil Citoyen doit s'efforcer de respecter un équilibre dans la composante habitant : parité homme/femme, recherche d'un panachage par âge (âge minimum 16 ans avec une autorisation parentale pour les mineurs).

4. La durée du mandat de conseiller citoyen

Les membres sont désignés pour un mandat d'une année, renouvelable automatiquement, avec une durée maximum de trois ans d'exercice.

5. Les modalités de mobilisation, communication et organisation

Les modalités d'organisation ont été définies par territoire en respectant les termes de la délibération. Il y a eu un mode de mobilisation et de communication communs (affiches, messages audio, flyer...) à tous les secteurs et des variables territoires ont été organisées par les habitants eux mêmes afin de toucher un plus grand nombre. Après la période de mobilisation et de communication, le tirage au sort a été organisé par les services de la Ville de Saint Denis avec la participation des habitants.

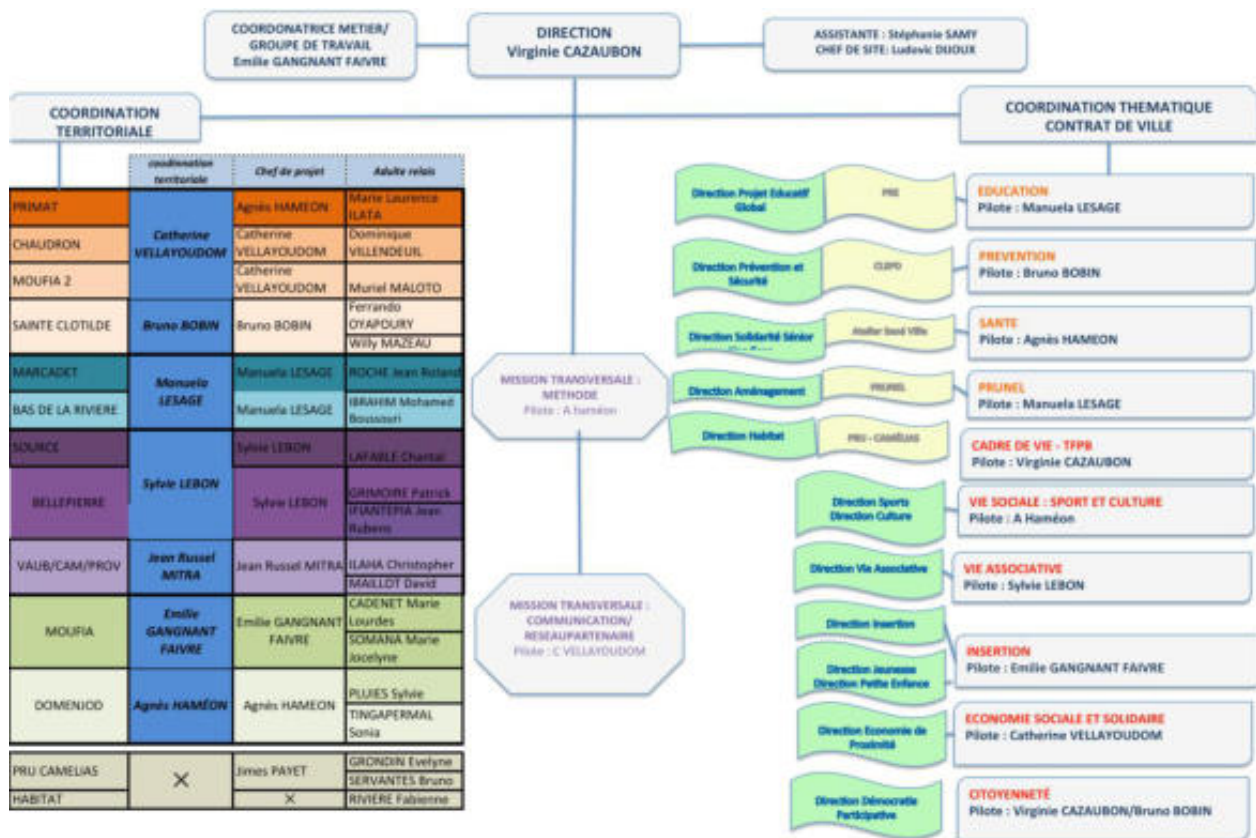
6. Le Calendrier de la procédure de constitution

Mobilisation et communication :	septembre/octobre 2016
Tirage au sort :	novembre 2016
Arrêté Préfectoral :	décembre 2016
Constitution des Conseils :	janvier 2017

1.5 Ingénierie

1.5.1 Structuration de l'équipe en charge du pilotage du contrat et positionnement de l'équipe

L'organigramme ci-dessous permet de situer l'équipe tant dans ses missions territoriales que dans ses missions thématiques. L'intégration de différentes directions pilotant certaines thématiques du Contrat de Ville (éducation, vie sociale, sport...) démontre ici le lien transversal établi dans la collectivité.



1.5.2 Interaction avec les EPCI ayant compétence en politique de la ville

Au niveau de la CINOR, le lien est établi avec la Direction Politique de la Ville, Insertion et Economie Sociale et Solidaire dirigée par Dominique PICARDO.

Les équipes de la CINOR sont présentes sur l'ensemble des instances organisées dans le cadre du Contrat de Ville (Ateliers thématiques, COTECH et COPIL).

1.5.3 Appui du CRCSUR pour l'année d'activité 2016

Le CRCSUR a contribué en 2016 à l'écriture du plan de formation des adultes relais. De plus, des journées à thèmes, séminaires et autres ont été proposés aux équipes (chefs de projet, coordonnateurs, et adultes relais)

1.6 Présentation et analyse des outils à destination du pilotage et du suivi des actions développées au titre du contrat de ville

1.6.1 Outils d'observation locaux et régionaux

Comme mentionné dans l'accord du contrat de ville, il est prévu de créer un observatoire de la politique de la Ville. Cette mission sera portée par la CINOR, elle n'as pas été mise en place en 2016.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

1.6.2 Outils de suivi

Des tableaux de bord de suivi de l'activité notamment dans le cadre de la TFPB ont été élaborés afin de suivre de manière régulière l'utilisation des fonds, ainsi que la cohérence et la pertinence des actions mises en place à l'échelle des territoires.

1.6.3 Territorialisation de l'action

Les actions sont territoriales et répondent à des besoins et problématiques différentes. Seules quelques actions sont menées à l'échelle de l'ensemble des QPV. Un travail transversal est alors effectué par l'ensemble de l'équipe afin de coordonner la mise en œuvre.

Chaque chef de projet assure la veille et l'observatoire de son territoire, est en mesure de réajuster, de mobiliser ou de mutualiser en permanence en fonction des besoins spécifiques.

1.6.4 Modalités générales d'évaluation envisagées par thématiques

L'année 2016, première année de mise en œuvre du contrat de ville et mise en place de la TFPB ne nous a pas permis de travailler sur l'évaluation. Le temps nécessaire sera accordé à cet objectif en 2017.

2. Analyse par pilier/thématique

Ci-dessous, la répartition financière des crédits dédiés et des crédits générés par la TFPB.

	Nombre d'actions		TOTAL	Montant		TOTAL	
	CDV	TFPB		CDV	TFPB		
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	25	9	34	433 900,00 €	275 267,00 €	709 167,00 €	33,59%
PILIER 2 : CADRE DE VIE	1	183	184	10 000,00 €	831 854,00 €	841 854,00 €	39,87%
PILIER 3 : Développement de l'Activité Economique, Emploi	6	3	9	128 000,00 €	272 140,00 €	400 140,00 €	18,95%
PILIER 4 : VALEUR DE LA REPUBLIQUE CITOYENNETE	15	3	18	151 000,00 €	8 882,00 €	160 882,00 €	7,58%
	47	198	245	723 000,00 €	1 388 243,00 €	2 111 243,00 €	

2.1 Pilier Cohésion sociale

- Volet Education

✓ PRE

En 2016, le PRE a repris sa place de coordinateur au sein des QPV Est de la Ville, dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, en rassemblant tous les acteurs sociaux et institutionnels qui ont un rôle à jouer dans les parcours.

Par ailleurs, la collaboration étroite avec la Direction Politique de la Ville amène le PRE à se rapprocher des familles des quartiers prioritaires les plus éloignés en recherchant la mutualisation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le PRE a accompagné 166 enfants en 2016 contre 117 en 2015. Cette progression est due à :

- Une meilleure connaissance du dispositif qui est reconnu par les établissements scolaires des QPV
- Une couverture intégrale liée aux nouvelles orientations du CGET
- Une mise en place des équipes pluridisciplinaires de soutien sur chaque QPV
- Une collaboration efficiente avec tous les partenaires du droit commun
- Une mise en œuvre/amélioration des procédures

Hormis les parcours individualisés, l'ERE a mis en place des actions collectives qui sont des supports permettant d'observer l'enfant et la famille dans les différentes sphères de la vie. Une action collective permet au référent de repérer la problématique enfant/famille. Elles permettent donc aux référents de parcours de gagner la confiance des familles mais aussi des jeunes.

Ces actions collectives répondent aux besoins repérés par l'ERE et ont un lien direct avec les objectifs du contrat de ville :

- Soutien individualisé
- Soutien à la parentalité
- Education et citoyenneté
- Aide à la scolarité
- Accès aux loisirs et à la culture
- Promotion de la santé
- Soutien psychologique

En 2016, le PRE a conforté son rôle d'animateur de réseau dans les QPV sur la thématique éducation. Il a été repéré par les familles comme étant un appui leur permettant de trouver une réponse face à leurs questionnements en qualité de parent mais également de citoyen. L'adhésion et l'implication des familles au sein du PRE est l'un des indicateurs de ce travail de longue haleine sur les QPV de Sainte Clotilde et du Chaudron.

2016 a également été marquée par la réalisation d'un diagnostic permettant d'obtenir une extension du PRE sur le secteur du collège de Montgaillard.

✓ PEDT

Le PEDT actuel concerne la période 2014/2017.

L'éducation reste un levier essentiel pour favoriser la future insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise. Avec des résultats en dessous de la moyenne nationale, si l'on se réfère aux évaluations des élèves des CE1 et CM2 en 2011, la Ville de Saint-Denis, se doit de favoriser la réussite éducative.

Après des années d'investissements conséquents et une évaluation du PEG, les efforts déployés (travaux, équipements, développement de l'offre éducative...) mais aussi la plus-

value du projet décliné, tant en termes d'opportunités que d'impacts ont été reconnus par la communauté éducative.

Elle a permis d'apprécier la connaissance du PEG, sa reconnaissance sur le terrain, ainsi que les inflexions souhaitables pour l'avenir.

Le PEG s'appuie dorénavant sur un axe nouveau permettant de dynamiser les objectifs de coéducation et de territorialisation voulus par la Ville : la mise en place des Coordonnateurs de Projets Educatifs Locaux (CPEL). Leurs missions sont de veiller à la coordination des divers dispositifs à l'échelle du canton, d'être des interlocuteurs sur l'ensemble des dimensions du projet éducatif pour les équipes éducatives. Les parents verront par ailleurs leur action renforcée dans le cadre de l'application de la Réforme Rythmes Scolaires (RRS) notamment. L'offre périscolaire actuelle, construite au fil des ans (plan yoga et échec, plans d'actions culturelles et éducatives, Savoir Nager...) doit être consolidée. Tout comme la pratique linguistique reposant sur le plan anglais et les initiations aux langues régionales.

Le dispositif savoir nager ne se déroule pas sur le temps périscolaire mais constitue une offre éducative complémentaire mobilisant de ressources de la collectivité.

Le plan d'investissement visant l'hygiène et la sécurité dans les écoles sera finalisé en intégrant les aménagements relatifs au confort thermique.

Au-delà de ces activités, la Ville souhaite porter ses efforts sur la place du numérique dans les écoles.

Une discussion est à ce jour entamée avec l'Education Nationale sur le passage des salles informatiques à l'école numérique. Une fibre optique municipale est déployée progressivement à compter du mois de septembre 2014 sur un premier périmètre de la Ville permettant l'expérimentation sur les écoles qui y sont situées. Le numérique à l'école s'inscrit dans le Plan Numérique national qui veut préparer le citoyen numérique de demain et éviter ainsi une nouvelle fracture sociale liée à l'accès aux nouvelles technologies. Parallèlement à cette démarche d'équipement, il s'agit d'accompagner le jeune et ses parents dans une nouvelle forme d'apprentissage et d'utilisation de l'information, mais aussi d'éviter les dérives par des ateliers de prévention aux risques du tout virtuel.

La scolarisation précoce des enfants est un axe investi par la Ville de Saint-Denis depuis 2008, permettant ainsi à ce qu'une moyenne de 150 enfants de moins de deux ans et demi soient scolarisés chaque année. La Ville a ainsi souhaité investir dans deux classes passerelles, en partenariat avec la CAF et le Rectorat, afin d'accompagner au mieux la scolarisation des enfants issus de milieux fragilisés et faciliter la relation des parents avec l'institution scolaire. Au sein de ce PEG.02, la Ville maintient sa politique volontariste d'intégration des élèves en situation de handicap, en réalisant les aménagements nécessaires, en veillant à ce que les enfants handicapés bénéficient de l'offre périscolaire, en facilitant l'intervention des Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) sur les temps périscolaires ou encore l'implantation d'Unités d'Enseignement.

Enfin, la Ville de St Denis faisant preuve d'un dynamisme démographique, diverses opérations d'aménagement urbain sont en cours, lesquelles accueilleront de nouvelles écoles.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

✓ CTG

La dernière CTG contractualisée entre la Ville de Saint Denis et la CAF s'est terminée en 2014. Pas de nouvelle CTG en cours en 2016

✓ CLEA

Il n'y a pas de CLEA signé par la Ville de Saint Denis en 2016

• Contrat de Ville et crédits spécifiques du BOP 147 dédiés

QUARTIERS		LIBELLE DE L'ACTION	Montant global de l'action	PART CGET	PART VILLE	TOTAL CONTRACTUALI	TOTAL QUARTIER
MOUFIA	VAREAS	Animation globale du territoire en faveur de la population par le redynamisation du tissu associatif local au Moufia	65822	25 000	25 000	50 000	90 000
	FEMMES, AMIS, PARENTS	Accompagnement social sur le secteur de la Rocade et Orientale	50000	20 000	20 000	40 000	
PRIMAT	VAREAS	DYNAMISATION DU QUARTIER PAR DES ACTIVITES FAVORABLES POUR LE BON VIVRE ENSEMBLE	15000	7 500	7 500	15 000	15 000
DOMENJOD	LA PTITE SCENE	Educateur et lien social par le théâtre et les arts plastiques	8000	4 000	4 000	8 000	30 000
	CASE DE DOMENJOD	Dynamisation de la vie de quartier et aide à la conception et mise en œuvre du conseil citoyen	40000	11 000	11 000	22 000	
Source/Bellepierr	VAREAS	Accompagnement social et des individus vers plus d'autonomie	66843	17 000	17 000	34 000	94 000
		Développement du quartier vers des pratiques citoyennes par le biais de l'éducation populaire	82872	11 000	11 000	22 000	
	AUTEUIL OCEAN INDIEN	Maison de la famille		11 250	11 250	22 500	
	OCCE	Imagin'equal levasoir		2 500	2 500	5 000	
		Not patrimoine, not jardins		3 250	3 250	6 500	
JUNIOR BUSINESS	Educateur initiative économique	8000	2 000	2 000	4 000		
Bas de la Rivière	SDEPA	Pérennisation de « Atelier permanent pour l'encadrement socio-éducatif des jeunes du Bas de la Rivière » en partenariat de la SEMADIR.	19000	4 300	4 300	8 600	18 600
	ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE DE LA COLLINE LA PETITE ILE BAS DE LA RIVIERE	Etre une femme dans les îles de l'Océan indien	6000	3 000	3 000	6 000	
	CIT'ART METIS	Partir nous défrans viv'ansans	4000	2 000	2 000	4 000	
MARCADET	FIER KREOL 974	A travers les communautés. Apprendre à vivre ensemble et à s'engager dans la vie de notre lieu d'habitation	8500	2 000	2 000	4 000	4 000
Chaudron/Moufi	Radio Kontak	Scènes ouvertes au Chaudron	38200	7 500	7 500	15 000	67 500
		Soutien à la dynamique associative	11000	5 500	5 500	11 000	
		Dynamisation du secteur de Moufia 2	43900	15 750	15 750	31 500	
		Renforcement des relations parents/enfants par la musique	24200	5 000	5 000	10 000	
Vauban/Camélias	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Violence et Alcool	2600	1 000	1 000	2 000	54 800
		Alan tye lo îles	17500	1 500	1 500	3 000	
		Caravane de prévention	6700	2 100	2 100	4 200	
		Action de lutte contre l'évasion scolaire au collège Bourban	46443	22 800	22 800	45 600	
QPV	AMAFAR	Cohésion sociale, lutte contre la violence et les incivilités chez les enfants	82844	30 000	30 000	60 000	60 000
				216 950	216 950	433 900	

24 actions ont été financées en 2016 par l'intermédiaire de 17 porteurs associatifs.

L'enjeu majeur a été de renforcer la dynamique et l'efficacité de l'action associative. Ceci implique l'encouragement et la valorisation du bénévolat. Il est apparu important de sensibiliser le plus tôt possible, dès le plus jeune âge, et de faire la promotion de la vie associative en prenant appui sur les écoles et en favorisant les orientations qui sont le fondement de l'éducation populaire.

De plus, le renforcement du lien de voisinage est un enjeu pour tous les habitants mais plus particulièrement lorsque le voisinage se compose de ménage dont la mobilité est importante et lorsque cohabitent des personnes de cultures différentes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

2.2 Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- crédits spécifiques du BOP 147 dédiés

PILIER 2: CADRE DE VIE - RENOUVELLEMENT URBAIN							
Vauban/Camélia	OCCE	De la Graine à l'assiette	12000	5 000	5 000	10 000	10 000
				5 000	5 000	10 000	

1 seule action a été financée sur ces crédits spécifiques. La totalité des financements inscrits dans la convention TFPB alimentent les actions inscrites sur le pilier cadre de vie. De ce fait, le choix a été fait de n'inscrire qu'une seule action sur les crédits du BOP 147 (qui aurait pu s'inscrire dans le volet santé du pilier cohésion sociale).

- NPNRU

La ville de Saint Denis s'est engagée en 2016 dans la préparation du protocole de préfiguration d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Le périmètre PRUNEL (PRU Nord Est Littoral comprenant les quartiers du Bas Maréchal Leclerc, Vauban et Butor) est couvert par le contrat de ville et les objectifs opérationnels retenus pour ses territoires seront les objectifs spécifiques attachés au renouvellement urbain comme le demande l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour les nouveaux programmes.

Plusieurs ateliers de concertation et nombreuses réunions entre acteurs de territoire nous ont permis de définir ensemble des objectifs partagés qui seront inscrits dans le protocole de préfiguration présenté à l'ANRU.

A l'échelle de la Politique de la Ville, l'objectif recherché à travers le projet de renouvellement urbain retenu, consiste à redonner des conditions de vie agréables aux habitants de ces quartiers, à travers la création d'espaces de vie, de convivialité, le traitement sur l'habitat.

Il s'agit également de réduire les inégalités sociales, à travers des actions concourant au rééquilibrage avec les quartiers limitrophes (jugés parmi les plus favorisés de la commune), comme « Champ Fleuri » (proche du Butor) par exemple, ou encore « le Centre-Ville » (proche du bas Maréchal Leclerc).

Les orientations retenues sur la zone Nord Est Littorale sont cohérentes avec les axes prioritaires définis dans le contrat cadre de la Politique de la Ville :

1/ En matière de cohésion sociale, où est affirmée une volonté :

- de faciliter l'accès à la vie sociale, culturelle et sportive de la cité à travers une offre en déplacements alternatifs, des aménagements pour faciliter la mobilité douce,
- de contribuer au mieux vivre ensemble sur des territoires plus solidaires, par la création de lieux de rencontres, des espaces de sociabilité, les places et des équipements polyvalents, ...

- de favoriser à travers ces nouveaux lieux, ou dès que le projet le permet, le développement de la culture réunionnaise, l'intégration des populations migrantes de l'Océan Indien

2/ En matière de développement économique et emploi également puisqu'il s'agit au travers de la stratégie de développement économique :

- soutenir les initiatives en lien avec la valorisation des quartiers,
- accompagner les porteurs de projet issus de ces quartiers,
- favoriser la formation en vue du retour à l'emploi des publics les plus en marge
- mettre en relation les acteurs privés avec les acteurs de l'emploi, afin de faciliter les passerelles,
- d'accompagner les parcours d'insertion en mettant en place un travail ajusté sur les questions d'employabilité, pour réduire le chômage de longue durée, créer de l'activité et répondre aux attentes des jeunes en demande d'emploi...
- développer une stratégie économique innovante sur ces quartiers, afin de créer de l'activité et déployer une offre d'emploi supplémentaire, au service des habitants de la géographie prioritaire PRUNEL.

3/ En matière de cadre de vie, il s'agit de promouvoir :

- pour les habitants de la cité, des lieux de vie attractifs, sécurisés, accessibles...à travers les réhabilitations/ résidentialisation des groupes de logements sociaux anciens et lutte contre l'habitat indigne,
- une mixité sociale dans les quartiers, mais aussi une nouvelle conception de la densité en ville (des îlots plus petits, des fonctions multiples à l'échelle des îlots...), avec une mise en perspective de l'action qui sera faite à l'échelle de la ville et de l'agglomération,
- la mise en place d'une action de gestion urbaine de proximité adaptée au territoire PRUNEL, pour répondre aux enjeux de propreté, d'éducation et de civisme, de traitement des déchets, et d'attractivité des quartier...
- l'accompagnement des habitants dans de nouvelles pratiques, d'utilisation, de consommation et de parcours dans la ville...

4/ En matière de citoyenneté :

- en poursuivant le travail de concertation amorcé avec les habitants, les acteurs économiques, les partenaires institutionnels pour co-construire le projet de renouvellement urbain,
- En impliquant la population dans la vie de la cité, sur les questions de propreté, de sécurité...
- En agissant pour que chacun soit acteur du développement de son quartier, de sa ville, à travers la mise en place d'instances d'expressions, d'échanges, de co-production...

En 2016, nous avons défini un programme de travail (études et actions) qui sera déployé en 2017 afin de préparer la mise en œuvre de projets sociaux et urbains définis à l'échelle des

trois quartiers

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

- TFPB

Après la signature de la convention TFPB le 31 décembre 2015, un plan d'actions prévisionnel a été validé lors du COPIL du 11 février 2016.

En cours d'année, quelques réajustements ont eu lieu.

En effet, l'axe 8 concernant les petits travaux de proximité s'est vu diminué au profit de l'axe 7 favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Le tableau ci-dessous détaille par bailleur et par axe les montants la répartition de l'enveloppe financière.

Axes	BAILLEURS										TOTAL		EN%		Variation
	SIDR		SHLMR		SODIAC		SEGRE		SEMADER		PA2016	Réajustement	PA2016	Réajustement	
	PA2016	Réajustement	PA2016	Réajustement	PA2016	Réajustement	PA2016	Réajustement	PA2016	Réajustement					
Renforcement de la présence de personnel de proximité par rapport à la présence dans le patrimoine hors DPV	42000	30000	224000	207000	53511	53511	0	0	0	0	319511	290511	19,03%	17,30%	-1,73%
Formation/soutien des personnels de proximité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Sur-entretien	81500	50000	0	0	8820	5000	0	0	0	0	89820	55000	5,35%	3,28%	-2,07%
Gestion des déchets encombrants épaves	211500	255000	26000	20000	0	0	7000	2000	1500	1500	246000	278500	14,65%	16,59%	1,94%
Tranquillité résidentielle	15000	15000	0	0	0	0	0	0	0	0	15000	15000	0,89%	0,89%	0,00%
Concertation/sensibilisation des locataires	21000	21000	8000	8000	10240	10240	2000	7000	0	0	41240	46240	2,46%	2,75%	0,30%
Animation, lien social, vivre ensemble, tranquillité résidentielle	487500	487500	95000	280000	27919	31039	12000	24000	7050	12350	629569	834889	37,49%	49,72%	12,23%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service hors quartiers NPNRU	65000	65000	162000	0	0	0	87000	75000	24000	19000	338000	159000	20,13%	9,47%	-10,66%
TOTAL BAILLEURS	923500,00	923500,00	515000,00	515000,00	99790,00	99790,00	108000,00	108000,00	32850,00	32850,00	1579340,00	1579340,00	100,00%	100,00%	

En fin d'année 2016, un bilan sur les engagements des bailleurs en rapport avec les sommes prévues a été réalisé.

Les bailleurs ont eu une interprétation différente des sommes engagées. En effet, seule la SEMADER a tenu compte de l'engagement comptable ce qui explique le faible taux de réalisation en rapport avec les autres bailleurs. Si on applique la règle définie par les autres à la SEMADER (somme engagée = convention signée) la SEMADER obtient 100% de taux de réalisation.

Il est donc été noté (lors du COPIL de décembre 2016) un bilan mitigé pour la SIDR qui n'a pas engagé la totalité de la somme (report de plus de 200 000 euros).

Le large effort consenti à l'axe 7 a permis de réaliser de nombreuses actions dans les quartiers, au plus proche de l'habitant, et en concertation avec celui-ci.

A noter également, l'arrivée grâce à l'axe 1 de personnel de proximité de type éducateurs de rue dans les quartiers.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Axes	BAILLEURS										TOTAL			
	SIDR			SHLMR			SODIAC		SEDRE				SEMADER	
	PREVU	ENGAGÉ		PREVU	ENGAGÉ		PREVU	ENGAGÉ	PREVU	ENGAGÉ	PREVU	ENGAGÉ	PREVU	ENGAGÉ
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	42000	24000,00		224000	206120		53511	45147	0	0	0	0	319511,00	275267,00
Formation/soutien des personnels de proximité	0	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Sur-entretien	81500	17880,42		0	0		8320	7337	0	0	0	0	89820,00	25217,42
Gestion des déchets encombrants / épaves	211500	215812,09		26000	16200		0	0	7000	7000	1500	4307	246000,00	243819,09
Tranquillité résidentielle	15000	0		0	0		0	0	0	0	0	0	15000,00	0,00
Concertation/sensibilisation des locataires	21000	0		8000	7150		10240	1832	2000	2565	0	0	41240,00	11547,00
Animation, lien social, vivre ensemble, tranquillité résidentielle	487500	444638,00		95000	270600		27719	27731	12000	12000	12350	9100	629569,00	764069,00
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	65000	0		162000	0		0	0	87000	71435,57	19000	4704	338000,00	76339,57
TOTAL BAILLEURS	923500	702831		515000	500070		99790	82047	108000	93001	32850	18111	1679140	1395559
		76,05%			97,10%			82,22%		86,11%		55,13%		83,11%

La méthode

Différentes instances de coordination se sont organisées.

Tout d'abord, il a été décidé lors du comité de pilotage de février 2016 de constituer un comité technique « spécial TFPB ». Celui-ci devant se réunir entre 3 et 4 fois l'année.

Ensuite, des comités de quartiers, à l'échelle de chaque QPV, se sont réunis de manière bi mensuelle afin d'assurer la définition du besoin des quartiers, la mise en œuvre de la programmation et d'aborder de manière collégiale l'évaluation.

Programmation 2016 du TFPB	
COLLECTIVITE:	SAINT-DENIS
COPIL du:	12/12/16

Report 2016 du titre de:	262842€
2017:	

AXES	SIDR			SHLMR			SODIAC			SEDRE			SEMADER			TOTAL DE TOUS LES BAILLEURS POUR LA COLLECTIVITE		
	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016	Programmés 2016	Engagés 2016	Reportés 2016
Situation de la TFPB																		
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	30000€	24000€	6000€	207000€	206120€	880€	53511€	45147€	8364€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	290511€	275267€	15244€
Formation/soutien des personnels de proximité	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Sur-entretien	50000€	17880€	32120€	0€	0€	0€	8320€	7337€	983€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	58320€	25218€	33102€
Gestion des déchets encombrants / épaves	255000€	215812€	39188€	20000€	16200€	3800€	0€	0€	0€	7000€	7000€	0€	1500€	4307€	-2807€	283500€	243819€	40381€
Tranquillité résidentielle	15000€	0€	15000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	15000€	0€	15000€
Concertation/sensibilisation des locataires	21000€	0€	21000€	8000€	7150€	850€	10240€	1832€	8308€	2000€	2565€	-565€	0€	0€	0€	41240€	11547€	29693€
Animation, lien social, vivre ensemble	487500€	444638€	42862€	280000€	270600€	9800€	27719€	27731€	-12€	12000€	12000€	0€	12350€	9100€	3250€	819569€	764069€	55500€
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	65000€	0€	65000€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	75000€	71436€	3564€	19000€	4704€	14296€	159000€	76340€	82860€
TOTAL	923500€	702831€	221169€	515000€	500070€	14930€	99790€	82047€	17943€	96000€	93001€	2899€	32850€	18111€	14739€	1667914€	1395559€	271581€
MONTANT REEL	923500€	702831€	221169€	497849€	500070€	-2821€	82027€	82047€	-20€	122375€	93001€	29374€	32850€	18111€	14739€	1658011€	1395559€	262842€

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Avec un taux de réalisation de plus de 83%, la première année de mise en œuvre de la convention d'utilisation de la TFPB démontre un travail partenarial de qualité avec l'ensemble des bailleurs.

Les financements disponibles grâce à cette convention ont apporté une réelle amélioration du cadre de vie dans les quartiers les plus en difficulté.

L'objectif pour l'année 2017, comme abordé lors du dernier COTECH de 2016 est de travailler sur la communication auprès des habitants afin de toucher un plus grand nombre, d'associer les conseils citoyens à la construction du plan d'actions et de définir des critères d'évaluation pertinents afin de démontrer l'impact de l'exonération de la TFPB.

- Logement et tranquillité résidentielle

Le comité de pilotage de décembre 2016 du CLSPD nous a présenté la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance mise en œuvre par la collectivité pour la période 2016/2018.

Le plan d'actions s'appuie sur 3 axes :

- Un programme d'actions de sensibilisation, de prévention et de citoyenneté en direction des plus jeunes
- La lutte contre les facteurs de risques (violence, exclusion...)
- Le maintien de la tranquillité publique et la promotion du vivre ensemble

Un travail en transversalité s'est donc mis en place afin de garantir la cohérence entre les objectifs du contrat de Ville et ceux du CLSPS. Pour cela, nous nous sommes assurés de :

1. Favoriser un maillage territorial
2. De mieux évaluer les besoins et les actions de prévention
3. De prendre en considération les attentes des acteurs et des partenaires

Nous attendons donc de travailler en 2017 sur la coordination territoriale, la cohérence de l'intervention des acteurs et la gestion de l'urgence.

2.3 Pilier développement économique

Moufia	VAREAS	Accompagnement individuel des publics jeunes adultes et adultes vers l'insertion socio-professionnelle	40000	15 000	15 000	30 000	30 000
DOMENJO	AQJQ	Economie Solidaire pour notre savoir faire	18000	9 000	9 000	18 000	18 000
QPV	ENERGIE ALTERNATIVE	Emergence projet- Aide à la création d'entreprise	30000	15 000	15 000	30 000	65 000
	REUNION ACTIVE	Fond Garantie quartier	35000	17 500	17 500	35 000	
Chaudron	AFAM (Association Femme Actuelle et Mouvement)	Insertion par l'activité	15200	2 500	2 500	5 000	5 000
Bas de la Rivière	CACAO PEI	Travail de mémoire du quartier autour de l'ancienne chocolaterie en vue de l'ouverture d'un musée du cacao et du chocolat de la réunion et de l'Océan indien	10000	5 000	5 000	10 000	10 000
				64 000	64 000	128 000	

La Ville de Saint Denis mène une planification ambitieuse de chantier d'insertion. En parallèle, les crédits de la politique de la ville ont pu mettre en œuvre 6 actions permettant dans un premier temps d'identifier les ressources les savoirs faire des quartiers. Ensuite, dans la perspective de développer des initiatives susceptibles de générer de l'activité, la valorisation du patrimoine de certains quartiers peut s'avérer pertinente.

2.4 Citoyenneté, Valeurs de la république et laïcité

Domenjod	AQJQ	FPH	3000	1 500	1 500	3 000	5 000
	CASE DE DOMENJOD	FPH	2000	1 000	1 000	2 000	
Sainte Clotilde	LES ANCIENS DU CHAUDRON	FPH	8000	4 000	4 000	8 000	8 000
Primat	LES CONFLORES	FPH	2500	1 250	1 250	2 500	2 500
Bas de la Rivière	ZARGANO	L'amour i koul dans fon la rivière	16200	4 800	4 800	9 600	40 600
	AREP	Accompagnement social local et interculturel sur le quartier du Bas de la Rivière	73249	13 500	13 500	27 000	
		FPH	4000	2 000	2 000	4 000	
Moufia	FEMMES, AMIS, PARENTS	FPH	8000	4 000	4 000	8 000	8 000
Source/Bellepierre	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FPH	6000	3 000	3 000	6 000	6 000
Marcadet	CLUB ST JACQUES	FPH	4000	2 000	2 000	4 000	4 000
Chaudron	RUN ACTION	FPH	13000	6 500	6 500	13 000	13 000
Vauban/Camélia	AMAFAR	FPH	10000	4 000	4 000	8 000	19 000
	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Café-Débat Citoyen "Alcool vous en savez quoi?"	5800	2 500	2 500	5 000	
	OCCE	Notre école, nous ensemble pour demain	7800	3 000	3 000	6 000	
SAINTE CLOTILDE (PRUNEL)	AREP	ANIMATION SOCIALE ET INTERCULTURELLE	73249	22 500	22 500	45 000	45 000
				75 550	75 550	151 100	

Il a été choisi d'affecter à chaque quartier un fond de participation des habitants qui donne aux citoyens constitués ou non en association de se mobiliser pour leur quartiers.

Son ambition est d'inciter au développement de projets d'initiative citoyenne pour contribution des habitants à l'animation du quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges entre personnes de différents âges ou issus de cultures diverses. Le principe même du FPH, c'est la participation des habitants à tous les niveaux. Dans le fonctionnement du dispositif, ce sont les habitants eux-mêmes au sein de comité d'attribution qui accompagne et sélectionnent les projets financés.

- Egalité femmes/hommes

La prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, la réduction des inégalités entre les sexes ont été prise en compte dans la programmation du plan d'actions de la ville de Saint Denis

Nous avons cependant rencontré des difficultés dans la mobilisation. Que ce soit dans la création des conseils citoyens que dans la participation aux actions dans les quartiers, la parité reste complexe à mettre en œuvre en fonction des thématiques abordées.

Cependant, les résistances restent fortes, par déni ou par faible conscience du sujet.

- Prévention primaire de la radicalisation

Des séances de formation ont été organisées par le CNFPT et l'ensemble des équipes de la politique de la ville a pu y participer (adultes relais et chefs de projet).

La direction Prévention et Sécurité de la collectivité reste un support en matière d'informations à ce sujet.

- Discrimination

Toutes les actions mises en place ont eu pour objectif de lutte contre tous les types de discriminations au sein des quartiers prioritaires. La présence des membres des conseils citoyens aux instances techniques et de pilotage nous aidera à faire valoir les droits de l'ensemble des citoyens.

- Déploiement des VRL sur le territoire de la commune

Une attention particulière a été faite sur la laïcité et la sensibilisation des valeurs de la république chez les plus jeunes (plusieurs projets d'école ont été constitués en ce sens). Néanmoins, la thématique mérite de faire l'objet d'un plan de formation adapté pour les professionnels car les débats témoignent d'une connaissance partielle de la laïcité, focalisée sur ce qu'elle interdit ou détriment de ce qu'elle garantit et permet.

3. Bilan et perspectives

3.1 Concernant la mobilisation du droit commun

Durant l'année 2016, comme le prévoyait l'accord cadre du contrat de ville, des ateliers thématiques ont été organisés avec tous comme objectif de recenser le droit commun.

Ces ateliers ont été très peu fréquentés par les différents partenaires et l'objectif n'a donc pas été atteint.

Pour l'année 2017, il est proposé de travailler de manière plus ciblée sur les thématiques : **éducation et prévention.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171216-178005a-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

3.2 Concernant les relations avec l'EPCI

Dans le cadre de son projet de territoire, la CINOR a associé les équipes de la Politique de la Ville dans sa conception et la définition de son programme d'actions. A ce titre, le projet de création de maison de service mobilisera les équipes de territoire.

3.3 Concernant la formation continue et le développement des compétences des équipes projet

Un projet d'accompagnement et d'analyse des pratiques des chefs de projet tant dans les savoirs faire que dans les savoirs être est en cours de rédaction. Les prestataires choisis pour cet accompagnement effectueront des bilans individuels et collectifs et proposeront des pistes pour assurer une montée en compétences de l'équipe opérationnelle

3.4 Concernant la production des annexes attendues :

- Radicalisation et discrimination

Elle sera réalisée en 2017 par la Direction en charge de la coordination du CLSPD

- Le pacte financier et fiscal de solidarité (Etat des lieux et perspectives)

Pas d'info

- Les conventions intercommunales d'attribution

La CINOR a en charge la production de ce document. Il sera réalisé et signé en 2017